

ACTU

Le suicide de Christine Renon, directrice d'école, nous a tous beaucoup émus. Son geste, sur son lieu de travail, la lettre qu'elle laisse pour l'expliquer, tout indique que les motivations de notre collègue sont d'ordre essentiellement professionnel. L'émotion et le mouvement de protestation des enseignants du premier et du second degré sont révélateurs des difficultés quotidiennes auxquelles nous sommes régulièrement confrontés. Ce sentiment d'abandon exprimé par Christine Renon est une réalité : les personnels sont laissés seuls face aux difficultés toujours plus aiguës que connaît l'École publique. Ils composent avec l'absence de soutien d'une hiérarchie plus prompte à mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques managériales qu'à faire corps avec la profession, à imposer des réformes pensées sans et contre les personnels. Ces pratiques managériales méconnaissent les réalités de l'enseignement, dessaisissent les personnels de leur expertise, et ne leur accordent ni reconnaissance ni moyens nécessaires à l'exercice de leur métier abandonnant certains d'entre nous dans une grande souffrance, le drame qui vient de se dérouler en est l'amère illustration.

Un an après le mouvement #pasdevague la colère légitime des personnels de l'Éducation est intacte. Le gouvernement n'a rien fait pour y répondre. Il est de notre devoir de rendre hommage à la collègue disparue, cet hommage peut revêtir tous types de forme : de la discussion en salle des professeurs, à l'affichage du deuil par des vêtements noirs, à des panneaux d'information jusqu'à la grève : un préavis a été déposé par le SNES FSU ou enfin à la participation à un **rassemblement prévu devant l'Inspection Académique demain jeudi à 12h30 rue Roland Goumy à Agen.**

Une pétition a été mise en ligne par plusieurs syndicats pour interpeller l'État suite au suicide de notre collègue : <https://plus-jamais-ca.fr>

Dans l'éducation nationale comme ailleurs le travail tue, responsables souvent, les méthodes de management agressives, la ronde des réformes, l'accumulation de tâches et la pression d'injonctions de la hiérarchie dans un contexte de gestion comptable et non plus humaine.

Les fiches SST (santé sécurité au travail) et DGI (danger grave et imminent) sont des outils dont nous devons nous emparer. Elles doivent être d'un accès facile, demander à votre chef si elles ne sont pas accessibles, et complétez-les autant que de besoin. Ce n'est pas la solution à tous les problèmes mais c'est un premier levier pour alerter les autorités.

Dans tous les cas pour tous problèmes psycho-sociaux : personnel ou d'un collègue, n'hésitez pas à contacter le SNES.

Et dès maintenant vous pouvez répondre à l'enquête nationale lancée par le SNES sur nos métiers et nos conditions de travail :

<https://reims.snes.edu/Enquete-nationale-du-SNES-FSU-sur-nos-metiers-et-nos-conditions-de-travail.html>



STAGIAIRES

Cette année le son traditionnel: jeudi 7 novembre : stage de formation syndicale organisé par le SNES (secteur "entrée dans le métier"), au lycée Magendie à Bordeaux de 9h30 à 16h30. N'hésitez pas à en informer tous les stagiaires de votre établissement et à les diriger vers nous pour

toutes les questions qu'ils sont amenés à se poser (frais de remboursement, mutations ...)

MÉTIER

Si votre évaluation finale ne vous convient pas n'hésitez pas à la contester en faisant dans un premier temps un recours gracieux auprès du recteur. (N'oubliez pas que l'appréciation du RDV du 9^e échelon +2 ans est pérenne et vous suivra tout le reste de votre carrière, le SNES revendique la fin de cette pérennité).

Les certifiés doivent envoyer leur demande de recours gracieux à Mme la Rectrice et pour les agrégés, cette année, contestation **uniquement** par courriel à l'adresse suivante:

recoursappreciationagreges2018@education.gouv.fr.

Les collègues n'ayant pu être évalués l'an dernier devraient avoir un "rattrapage" en début d'année scolaire.